

**COUR D'APPEL
AIX-EN-PROVENCE
REPRODUCTION INTERDITE**

**Société des Immeubles
de la Place de l'Europe**



La réalisation des biens de cette société par le Domaine (retracée dans le tableau ci-joint) a permis l'encaissement d'une somme de 633 319,19 F.

Sur cette somme ont été imputés les frais de régie dus au Domaine (50 665,53 F) et des frais divers (2 664,86 F).

Le solde disponible, soit 579 988,80 F, a été versé au Trésor public au titre de la confiscation SZKOLNIKOFF.

13/8/51 - 14000,-
 22/8/51 - 56000,-
 24/9/51 - 27800,-
 30/1/52 4800,-
 26/10/52 - 4600,-
 30/1/53. 137.988,80-

**COUR D'APPEL
AIX-EN-PROVENCE
REPRODUCTION INTERDITE**

579 988,80
 137.988,80

Désignation des biens sous séquestre	Date et forme des décisions judiciaires ayant ordonné les ventes	Date et forme des aliénations ou des encaissements	Prix de vente ou montant de l'encaissement	Observations
Immeuble à Paris, 6, rue de la Trémoille Indemnité suite à transaction conclue avec M. Lévy le 5 juin 1951		Adjudication du 3 juin 1950 Dates diverses	319 520,92 F (1) 300 720,00 F	(1) Intérêts compris
Revenus des biens sous séquestre		Dates diverses	13 078,27 F	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">COUR D'APPEL AIX-EN-PROVENCE REPRODUCTION INTERDITE</div>
TOTAL			<hr/> 633 319,19 F	